

LA REGIONALE BANK S.A.
B.P. 30145 Yaoundé
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

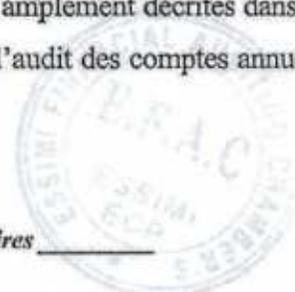
I. OPINION

En exécution du mandat de Co-Commissaire aux comptes qui nous a été respectivement confié par, votre Assemblée Générale lors de ses sessions ordinaires du 15 juin 2018 pour le premier commissaire aux comptes titulaire, le 17 Juin 2021 pour le second commissaire aux comptes titulaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la REGIONALE BANK S.A. comprenant le bilan, l'état du hors bilan, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels y compris le résumé des principales méthodes comptables, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes font ressortir les capitaux propres d'un montant net de FCFA 13 472 883 815 y compris le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à FCFA 1 221 117 869.

A notre avis, sous réserve de la correction des anomalies décrites au point « **I. Anomalies sur les comptes et les états financiers au 31.12.2022** », du paragraphe « **III. Anomalies et observations sur les comptes et la migration** », les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables édictés par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) de l'Afrique Centrale, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels



» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la REGIONALE BANK S.A., conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables au Cameroun et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III. ANOMALIES ET OBSERVATIONS SUR LES COMPTES ET LA MIGRATION

1. ANOMALIES SUR LES COMPTES ET LES ETATS FINANCIERS AU 31.12.2022.

Les anomalies relevées et non corrigées sur les comptes au 31.12.2022 se présentent comme ci-après :

i. FOURNISSEURS

Cette rubrique comporte un compte collectif de fournisseurs d'un solde de 50 832 271 F.CFA au 31.12.2022. Ce solde n'a pas été analysé et n'a également pas fait l'objet de circularisation des fournisseurs pour validation.

ii. CREDITEURS DIVERS

Les soldes créditeurs des comptes des fonctionnaires décédés et salariés décédés d'autres institutions sont transféré sur décision unilatérale du management de la Banque dans un compte non clientélisé « 46700043306 », et leurs comptes clients clôturés. Ce compte n'est pas auxiliairisé. Le montant total de ce compte au 31.12.2022 est de 155 976 641 F.CFA. Nous n'avons pas obtenu l'analyse et les détails par clients décédés.

iii. LE SOLDE DU COMPTE DES COTISATIONS SOCIALES DE LA CNPS N'EST PAS JUSTIFIE.

Le solde du compte de la CNPS dédié à la comptabilisation des cotisations sociales à reverser présente un solde de 20 999 262 F.CFA au 31.12.2022. Seul un montant de 18 813 568 F.CFA correspondant à la déclaration des cotisations sociales au titre du mois de décembre 2022 nous a été justifié. Le reliquat de 2 185 694 F.CFA n'a pas été justifié.



iv. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

La banque a comptabilisé des loyers payés d'avance au crédit du compte (Compte 47110043 : charges payées ou comptabilisées d'avance) pour un montant 27 683 368 F.CFA. Ce compte est un compte d'actif. Le fait qu'il soit créditeur traduit une anomalie dans les imputations comptables. Nous n'avons pas eu connaissance des comptes de contrepartie.

Des suspens anciens qui s'accumulent séjournent dans le compte 381999999 « suspens rejet DAB » pour 53 opérations dont certains remontent à 2020 pour un montant en valeur absolue de FCFA 9 156 000 (dont 1 534 000 FCFA au débit et FCFA 7 621 000 au crédit.)

v. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

❖ PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE

Le compte des produits comptabilisés ou perçus d'avance est un compte de passif suivant les prescriptions du PCEC. Nous avons relevé qu'il est inscrit pour un montant de 46 231 681 F.CFA à l'actif du bilan de la Banque au 31.12.2022. Ce solde n'a pas fait l'objet d'analyse et n'est pas justifié au 31.12.2022.

❖ OPERATIONS EN DEVISE

Le compte « 476093 : contre-valeur position de change » présente un solde anormalement créditeur de 26 185 803 F.CFA. Cette anomalie traduit la mauvaise comptabilisation des opérations en devises qui n'ont pas été comptabilisées en contre-valeur en FCFA.

vi. COMPTES HORS BILAN

La situation des engagements hors bilan reçus au 31.12.2022 s'élève à F.CFA 30 596 081 983. Seule onze (11) hypothèques inscrites dans ces engagements pour un total de FCFA 423 184 509 sont justifiées. Nous n'avons pas obtenu la preuve matérielle de la disponibilité des engagements reçus d'un montant de FCFA 30 172 897 474 (représentant 98,62%) des hors bilan (engagements reçus) au 31.12.2022.

2. OBSERVATIONS SUR LES COMPTES ET LES ETATS FINANCIERS AU 31.12.2022

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les observations et faits suivants :

i. Réserve obligatoire

La banque a obtenu son code SWIFT mais reste en attente de son compte d'opération à la BEAC. Elle n'a en conséquence pas pu constituer la réserve Obligatoire sur les dépôts de la clientèle au 31.12.2022.

ii. provisions pour indemnité de fin de carrière (IFC).

La Banque n'avait pas constitué les provisions pour la couverture des indemnités de fin de carrière, que nous avons estimées. Nous avons estimé ces provisions au 31.12.2022 à la somme de 290 332 294 F.CFA. Le détail a été fourni à la Banque. A l'issue de nos travaux, la Banque a constitué une provision 101 600 541 F.CFA au titre de l'exercice 2022. Elle a proposé un plan d'étalement du solde sur les exercices 2023 et 2024.

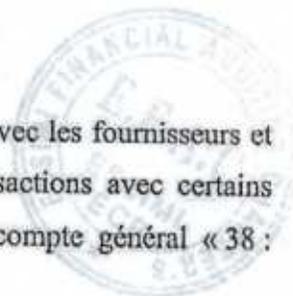
iii. Crédits à la Clientèle

La Banque utilise à tort le compte 38 pour les approvisionnements des fonds en banque :

Au cours de l'exercice 2022, La Régionale Bank a utilisé à tort le compte 38 « passage approvisionnement », un compte non approprié pour les approvisionnements d'espèces en banque, une non-conformité avec le PCEC pour FCFA 55 697 396 500 au crédit en contrepartie du débit du compte 56 banque. Cette pratique irrégulière opérée dans le menu « Opérations diverses » qui n'offre pas les meilleures garanties que pour des opérations automatisées s'est poursuivie jusqu'à la date de nos travaux. Au-delà, cette utilisation erronée du compte 38 gonfle ses mouvements et fausse l'analyse des opérations dans les comptes de la clientèle dont il fait partie.

iv. Fournisseurs

La Banque utilise à tort le compte 38 pour les opérations avec les fournisseurs et prestataires de service : Nous avons relevé que les transactions avec certains fournisseurs et prestataires sont comptabilisées dans un compte général « 38 :



Autres comptes de la clientèle» au lieu d'un compte « 40 : Fournisseurs » conformément aux dispositions du PCEC. Cette pratique en violation du PCEC, ne permet pas d'avoir une bonne lecture des mouvements et transactions passées avec les fournisseurs de la Banque. Par ailleurs ce compte 38 n'a pas été auxiliarisé afin de permettre le suivi individualisé des opérations avec les fournisseurs, ainsi que leurs soldes individuels. Le solde débiteur des fournisseurs d'un montant de 32 186 986 FCFA n'a en conséquence pas fait l'objet de circularisation des fournisseurs pour validation.

3. OBSERVATIONS SUR LA REVUE DE LA MIGRATION

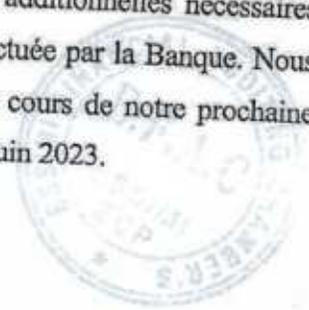
Nos contrôles ont permis de relever les insuffisances suivantes dans le processus de migrations, notamment :

- Le mapping contenu dans le tableau de correspondance est incomplet ;
- Les chapitres comptables du PCEC mis en place après la migration, comportent des comptes des établissements de microfinance ;
- La présence concomitante dans les balances successives après migration des comptes du PCEC et du PCEMF ;
- Des écarts totalisant en valeur absolue FCFA 224 214 614 dans la mutation des comptes du 02 décembre au 05 décembre 2022 dont la contrepartie n'a pas encore été justifiée.

Au moment où nous achevons rédaction de notre rapport, la banque nous a informé de la mise en production effective des travaux de migration à la date du 9 juin 2023, et nous a fourni de nouvelles balances annoncées PCEC. Nous avons procédé à un contrôle de vraisemblance de la balance générale des comptes au 31 décembre 2022 avec les états financiers au 31.12.2022 qui nous ont été transmis à la fin de nos travaux.

Nous avons pris acte de la déclaration de l'achèvement de la migration et attendons la production du rapport détaillé de la migration et de mise en production de la base de données après migration, pour procéder aux vérifications additionnelles nécessaires afin d'émettre notre avis sur la qualité de la migration effectuée par la Banque. Nous procéderons à la revue finale des travaux de migration au cours de notre prochaine intervention prévue au titre des arrêtés intermédiaires au 30 juin 2023.

Nous attendons à cet effet :



- le rapport de la bascule informatique des comptes du plan comptable des EMI au plan comptable des Etablissements de Crédit Exigible à la Régionale Bank SA ;
- le mapping complet des comptes PCEMF et PCEC ;
- le rapport de contrôle de migration du 02 décembre 2022 ainsi que celui du 09 juin 2023 compte par compte validé dans l'attente du rapport définitif de la bascule in fine.

IV. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

- A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessous, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas respecté les dispositions des articles 525 et 526 de l'Acte Uniforme OHADA sur le Droit des sociétés commerciales et du GIE qui prévoient que les états financiers de synthèse de l'exercice, le rapport de gestion, les rapports des commissaires aux comptes, etc. sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins pendant le délai de 15 jours qui précède la date de la réunion.
- Le registre des titres nominatifs prévu à l'Article 746-2 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique existe et est tenu à jour.
- La procédure de dématérialisation des titres est en cours de mise en œuvre par la banque conformément aux dispositions de la loi 2014/007 du 23 Avril 2014 et de son décret d'application N°2014/3763/PM du 17 novembre 2014.

V. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

i. Ratios prudentiels

La situation des ratios prudentielles est présentée à la note 20 du projet des états financiers de l'exercice 2022.



ii. Représentation du capital minimum

Les dispositions de l'article 2 du règlement COBAC R-93/10 relatives à la représentation du capital minimum dans les établissements de crédit stipulent que « Tout établissement de crédit doit justifier à tout moment que son passif interne est égal ou supérieur au capital minimum requis ».

La situation du passif interne/fonds propres nets de la banque est présentée au point a « ratios prudentiels » de la note 20 « réglementation bancaire » des notes annexes aux états financiers.

iii. Engagements en faveur des actionnaires, administrateurs dirigeants et personnel

Selon les dispositions du Règlement COBAC R-93/13 du 07 mai 2001, tout engagement en faveur d'un actionnaire, administrateur et dirigeant doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et porté à la connaissance du commissaire aux comptes. Nous n'avons pas été informés d'aucun engagement pris de cette nature.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) de l'Afrique Centrale, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,

ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la REGIONALE BANK S.A., au cours de sa session du 20 juin 2023.

VII. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Fait à Yaoundé, le 09 Juin 2023

Les Commissaires aux comptes



ESSIMI NGONO Paul
Agrée CEMAC N°EC 216



ESSIMI NGONO Paul
Associé Gérant Cabinet EFAC
Expert-Comptable Agrée
ECP N°127 ONECCA



**ANNEXE PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la banque afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



ACTIF

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 EN F CFA							
ACTIF	NOTES	MONTANT BRUT 31/12/2022	AMORT. & PROVISIONS 31/12/2022	MONTANT NET 31/12/2022	MONTANT NET 31/12/2021	VARIATION ANNUELLE	
SOMMES DEBITES DES CAPITAUX PERMANENTS				0		0	
VALEURS IMMOBILISEES		5 107 645 751	1 676 506 210	3 431 339 541	3 505 954 266	-74 654 725	
FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOB	1	249 714 000	38 247 548	211 466 460	92 936 362	118 530 098	
FRAIS IMMOBILISES		21 042 353		21 042 353		21 042 353	
VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISEES		228 671 656	38 247 548	190 424 107	32 936 962	97 487 745	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	4 213 163 296	1 627 011 051	2 586 092 245	2 715 106 633	-129 014 388	
TERRAINS		644 738 132	25 639 000	619 099 132	574 369 804	44 730 328	
IMMEUBILES D'EXPLOITATION		1709 750 334	3 041 680	1 639 708 654	1 585 007 575	134 701 079	
IMMEUBILES ACQUIS PAR ADJUDICAT				0	0	0	
MATERIEL ET MOB.D'EXPLOITATION		1 859 614 830	1 592 330 371	267 284 459	575 709 254	-308 424 795	
AUTRES IMMOBILISATIONS ET TITRES IMMOB		544 828 447	11 047 611	633 780 836	697 951 271	-64 170 435	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	3	229 113 076		229 113 076	244 034 403	-14 921 327	
AVANCES ET ACPTESSIMMOBIL		146 362 019		146 362 019	146 362 019	0	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4	56 120 015	11 047 611	25 072 408	24 089 183	984 225	
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	5	183 000 000		183 000 000	183 000 000	0	
AUTRES TITRES IMMOBILISEES	5	50 233 333		50 233 333	100 466 666	-50 233 333	
CREANCES TITRISEES SUR L'ETAT				0	0	0	
CREDITS A LA CLIENTELE	6	24 484 038 406	4 233 314 123	20 250 724 283	17 147 635 731	3 103 088 552	
CREDITS A LONG TERME		0	0	0	0	0	
CREDITS A MOYEN TERME		16 498 537 408	0	16 498 537 408	13 012 840 824	3 485 696 584	
CREDITS A COURT TERME		1739 554 050	0	1739 554 050	1316 263 992	422 290 658	
CREANCES DOUTEUSES		4 203 056 371	4 233 314 123	69 742 248	233 423 210	-60 680 970	
COMPTES DEBITEURS DE LA CLIENTELE		1923 731 547	0	1 923 731 547	2 060 656 372	-644 826 625	
AUTRES SOMMES DUES PAR LA CLIENTELE		20 156 428	0	20 156 428	16 435 335	3 721 094	
DEBITEURS DIVERS	7	823 678 634	466 635 316	357 043 318	289 320 384	67 722 934	
CHEQUES ET EFFETS A L'ENCAISSEMENT		2 493 310		2 493 310	4 398 486	-1 905 176	
PERSONNEL ET AVANCE FOURNISSEURS		32 106 986		32 106 986	32 389 000	-282 014	
ETATS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		37 596 221		37 596 221	15 380 682	22 215 539	
COMPTES DE LIASON				0	0	0	
DEBITEURS DIVERS		28 596 577		28 596 577	27 349 694	1 247 883	
COMPTES DE REGULARISATION		256 170 224		256 170 224	209 803 522	46 366 702	
CREANCES EN SOUFFRANCE		466 635 316	466 635 316	0	0	0	
TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	8	15 966 755 927	0	15 966 755 927	14 350 636 846	1 616 119 081	
PRETS ET OPTES A TERME AUX CORRESP		1 158 912 912		1 158 912 912	3 926 532 291	-2 767 619 379	
COMPTES A VUE DES CORRESPONDANTS		13 469 964 605		13 469 964 605	3 106 984 552	4 362 980 252	
CARRES		1 084 656 688		1 084 656 688	1 201 859 757	-117 403 069	
CREANCES EN SOUFFRANCE CORRESP		253 321 522		253 321 522	115 960 295	137 361 227	
TOTAL DU BILAN ACTIF		46 382 116 718	6 376 255 649	40 005 861 069	35 293 587 227	4 712 273 842	



PASSIF

PASSIF					
BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 EN FCFA					
PASSIF	NOTES	MONTANTS EN FCFA 31/12/2022	MONTANTS EN FCFA 31/12/2021	VARIATION ANNUELLE	
CAPITAUX PERMANENTS	9	14 560 604 922	13 126 407 821	1 434 197 101	
CAPITAL ET RESERVES		13 472 683 615	12 251 765 946	1 221 117 669	
CAPITAL SOCIAL		10 125 360 000	10 125 360 000	0	
RESERVES LEGALES		213 040 121	101 755 842	111 284 279	
RESERVES FACULTATIVES		319 314 913	152 398 494	166 926 419	
REPORT A NOUVEAU		1 594 050 912	759 418 818	834 632 094	
BENEFICE NET EN ATTENTE D'APPROB		1 221 117 689	1 112 942 792	108 275 077	
RESULTAT INTERMEDIAIRE					
SITUATION NETTE		13 472 683 615	12 251 765 946	1 221 117 669	
ECARTS DE REEVALUAT° DES CREANCES				0	
COMPTES BLOQUES DES ACTIONNAIRES				0	
PROVISION PR RISQUES ET CHARGES		602 828 327	483 315 633	119 512 694	
PROVISION POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX				0	
PROVISION POUR LITIGE		83 872 770	46 524 695	37 348 085	
PROVISIONS POUR CHARGES		417 355 016	436 790 948	-19 435 932	
PROVISIONS RELATIVES AU PERSONNEL		101 600 541	0	101 600 541	
FONDS DE FINANCEMENT & DE GARANTIE		484 892 780	391 328 242	93 566 538	
DEPOTS DE LA CLIENTELE	10	22 005 358 115	20 059 925 730	1 945 432 385	
BONS DE CAISSE		4 556 789 946	3 744 149 453	812 640 493	
DEPOTS A TERME		370 500 000	626 985 230	-256 485 230	
COMPTES CREDITEURS A VUE		6 342 184 637	6 085 328 465	256 856 172	
COMPTES SUR LIVRETS		8 999 971 666	8 142 869 681	857 101 985	
DEPCAUTIONS ET GARANTIES		1 115 735 735	1 061 364 097	54 371 648	
AUTRES SOMMES DUES A LA CLIENTELE		620 176 131	399 228 814	220 947 317	
OPERATIONS DIVERSES	11	2 169 695 359	1 649 590 674	520 104 685	
FOURNISSEURS		50 932 271	139 575 693	-87 743 392	
CHEQUES ET EFFETS A L'ENCAISSEMENT		2 483 310	4 398 486	-1 905 176	
ETATS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		672 297 124	429 533 413	242 763 711	
CREDITEURS DIVERS		1 026 458 860	987 033 147	39 425 713	
COMPTES DE REGULARISATION		417 613 794	90 043 975	327 569 819	
TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	12	1 270 204 673	457 663 002	812 541 671	
COMPTES A TERME DES CORRESPONDANTS		1 270 204 673	368 912 403	901 292 284	
COMPTES A VUE DES CORRESPONDANTS		0	88 750 593	-88 750 593	
TOTAL BILAN PASSIF		40 005 863 069	35 293 587 227	4 712 275 842	



HORS BILAN

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2022				
EN FRANCS CFA	NOTES	MONTANT NET 31/12/2022	MONTANT NET 31/12/2021	VARIATION
ENGAGEMENTS DONNES	13	3 378 834 119	3 082 064 814	296 769 305
OUVERTURES DE CREDITS DOCUMENTAIRE				0
CAUTIONS ET AVALS		56 144 810	70 255 881	-14 111 051
CONTREGARANTIES EN FAVEUR DES CORRESPONDANTS				0
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CREDIT				0
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DOUTEUX				0
ACCEPTATION A PAYER				0
INTERETS ET AGIOS RESERVES		3 322 689 309	3 011 808 953	310 880 356
ENGAGEMENTS RECUS	14	30 596 081 983	20 906 783 146	9 689 298 837
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		30 596 081 983	20 906 783 146	9 689 298 837
ENGAGEMENTS DOUTEUX RECUS DE LA CLTELE				0
VALEURS GERES POUR LE CPTÉ DE LA CLIENTELE				0
REDEVANCE CREDIT BAIL IMMOBILIER				0
ENGAGEMENTS RECUS DES CORRESPONDANTS				0



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022 EN FCFA	NOTES	MONTANT	MONTANT	VARIATION
		31/12/2022	31/12/2021	ANNUELLE
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	15	6 402 158 659	5 736 380 546	665 778 113
Intérêts perçus		4 305 396 250	2 994 539 981	1 310 856 269
Commissions perçues		2 096 762 409	2 741 840 565	-645 078 156
CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES	16	-458 246 644	-465 189 798	6 943 154
Intérêts payés		-410 246 404	-424 701 414	14 455 010
Commissions bancaires payés		-48 000 240	-40 488 384	-7 511 856
PRODUIT NET BANCAIRE		5 943 912 015	5 271 190 748	672 721 267
Charges et produits d'exploitation	17	-1 699 343 684	-1 289 806 448	-409 537 236
Fournitures consommées		-218 676 426	-218 577 590	-98 836
Transports et déplacements		-36 640 727	-17 824 367	-18 816 360
Autres services consommés		-1 068 296 055	-896 481 079	-191 814 976
Assistances Technique et frais d'inspection		-192 606 831	-436 422 218	243 815 387
Charges diverses d'exploitation		-177 925 699	-118 454 503	-59 471 196
Produits Accessoires		14 802 054	397 953 309	-383 151 255
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION		4 244 568 331	3 961 384 300	263 184 031
Charges du personnel		-1 502 179 533	-1 161 715 742	-340 463 791
Impôts et taxes		-69 538 887	-61 292 460	-8 246 427
Amortissements		-302 768 391	-269 682 004	-33 086 387
Transferts de charges				0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 370 081 520	2 488 694 094	-118 612 574
Provisions	18	-266 639 868	-1 000 881 411	734 241 543
Provisions		-649 237 393	-1 185 727 348	536 489 955
Reprise Provisions et Amortissement		382 597 525	184 845 937	197 751 588
RESULTAT COURANT		2 103 441 652	1 487 812 683	615 628 969
Produits et Pertes Exceptionnelles	19			
Produits Exceptionnels		21 853 286	64 661 683	-42 808 397
Pertes Exceptionnelles		-283 292 009	-17 518 791	-265 773 218
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-261 438 723	47 142 892	-308 581 615
RESULTAT NET AVANT IMPOTS		1 842 002 929	1 534 955 575	307 047 354
IMPOTS SUR LE RESULTAT		-620 885 060	-422 112 783	-198 772 277
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 221 117 869	1 112 842 792	108 275 077

